



Déclaration Liminaire CSAL du 8 décembre 2023

Monsieur le Président,

Bientôt un an que les nouvelles instances sont en place et, enfin, nous allons discuter aujourd'hui du règlement intérieur (RI) pour le fonctionnement du Comité Social d'Administration Local (CSAL).

Nous attendions avec impatience ce cadre juridique tout en ayant conscience que celui-ci n'allait pas nous satisfaire. En matière d'insatisfaction, nous ne sommes pas déçu-es : le RI bâti par la DGAFP, puis validé au niveau ministériel, a été amputé par la DGFIP de quelques éléments sans doute trop protecteurs pour les représentant-es du personnel. Qui plus est, la même DGFIP s'arroge le droit de modifier, unilatéralement, a posteriori et au mépris des règles qu'elle a validées, son règlement intérieur type, tout en intimant aux directions locales de refuser toute modification. A peine adopté, le règlement intérieur est-il voué à être déjà piétiné ?

Nous reviendrons en séance sur les propositions de modification du RI faites en Formation Spécialisée, tout en ayant à l'esprit que vous avez comme consigne de ne pas le modifier. L'emballement qui suit les déclarations de l'Administration sur son attachement au dialogue social est vite douché par la réalité.

Nous tenons à rappeler que la loi de transformation de la Fonction Publique, instaurant ces nouvelles instances, date de 2019... Il y avait donc le temps de mettre en œuvre un cadre réglementaire dès le début de cette année post-électorale. Trop peut-être ?

Lors de la dernière Formation Spécialisée (FS), nous avons été sollicité-es pour donner un avis et faire part de nos remarques pour améliorer ce Règlement Intérieur. Toutefois, cet avis est purement formel et ne va servir qu'à alimenter les débats au cours de ce CSAL.

Quelle latitude la DGFIP laissera à ses DDFIP pour prendre en compte nos demandes d'amélioration ? Nous le verrons bien au cours de cette instance, mais nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusion au vu de ce qui s'est passé au CSA de Réseau (CSAR)...

Nous souhaitons revenir sur la catastrophe industrielle que constitue GMBI et ses conséquences pour les agentes et agents de la DGFIP mais aussi les usagères et usagers.

À ce jour, ces conséquences se répercutent sur l'envoi, à tort, de Taxes d'Habitation sur les résidences Secondaires (THS) et sur les locaux vacants (THLV).

Le surcroît de travail est réel pour nos collègues, bien loin des annonces de notre ministre.

Loin de la « correction automatique », ce sont bien les agents et agentes des SIP qui vont devoir gérer manuellement tout le processus de dégrèvement des THS envoyées aux enfants mineurs et parfois même aux mairies et aux églises !

Nous dénonçons également la communication de la Direction Générale qui demande aux services locaux d'adresser des messages aux contribuables imposés à tort, messages laissant penser que ces erreurs de taxation seraient du fait des SIP.

Non, monsieur le président, les SIP ne sont responsables en rien de cette situation ! La responsabilité n'incombe qu'à la DG, son impréparation, son amateurisme et sa communication catastrophique !

Et ce ne sont pas les errements de la privatisation de certaines missions – nous parlons ici de l'« externalisation » de l'encaissement des chèques et des TIP à TESSI en lieu et place des centres d'encaissements DGFIP – qui vont aider les services !

Et encore moins le discours mensonger de la direction générale sur une supposée création d'emplois en 2024, alors même, qu'encore une fois, les services de terrain, en prise directe avec les usager-es , et les agent-es B et C, vont pâtir de suppressions d'emplois !

Cette attitude de la Direction Générale est symptomatique du peu de cas qu'elle fait de ses agent-es tout comme l'a prouvé la prime dite « GMBI » :

La réponse apportée aux très grandes difficultés rencontrées par les services, quelques vagues excuses puis une prime exceptionnelle attribuée à seulement une petite partie des effectifs, n'est une nouvelle fois pas à la hauteur. Ni des enjeux, ni des attentes...

En effet, ce sont tous les services de la DGFIP qui, jour après jour, doivent s'appuyer sur l'incroyable capacité d'adaptation de leurs agent-es, qui doivent pallier les diverses défaillances de nos têtes pensantes et les coupes sombres dans leurs effectifs.

Nous n'arrivons plus à faire face à notre cœur de métier ! Même la Cour des Comptes s'en est aperçue en pointant les défaillances du contrôle des particuliers et les traitements différenciés envers les contribuables.

Sur ce dernier point, le Défenseur des Droits ne cesse de pointer ce problème d'égalité d'accès, année après année ; avec pour seul résultat une démotivation extrême, une perte de sens et un « à quoi bon » qui se généralise...

Les conséquences sur les risques psycho-sociaux sont indéniables. Le recueil des risques dans le DUERP le démontre assez et le plan annuel de prévention, adopté par la FS, montre toutes ses limites face aux situations créées par les choix de nos dirigeants.

Enfin, nous souhaitons évoquer nos rémunérations et les négociations en cours.

Il est plus que temps de mettre un terme à la diète indemnitaire qui nous est imposée : les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014 tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %.

Depuis 10 ans, notre régime indemnitaire perd chaque année un peu plus de valeur, à tel point que cette année nous travaillons gratuitement depuis le 25 octobre (sur le plan régime indemnitaire)!

Nos gouvernants assèntent que nous serions, à la DGFIP, dans une situation enviable. La réalité est toute autre ! Pour les agents de catégorie B et C, la rémunération est même moindre en moyenne que dans le reste de la fonction publique. Ce déficit de reconnaissance pécuniaire, qui touche les catégories A, B et C, est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité.

Au-delà de l'inflation durablement élevée ou des pertes cumulées de pouvoir d'achat, loin des compliments et des remerciements de tribune ou de plume, à quel niveau la direction générale situe la juste reconnaissance de nos efforts consentis au quotidien ? Les premières propositions de l'administration sont aux antipodes de nos revendications et pour tout dire franchement indécentes, voire inacceptables...

Les agents attendent une meilleure et véritable reconnaissance aussi bien au niveau indiciaire qu'au niveau indemnitaire.

Alors, face à ce triste constat, nous vous questionnons à nouveau : quand la DG va-t-elle enfin écouter et considérer les représentant-es des personnels, toutes OS confondues ? Quand la DG va-t-elle enfin commencer

de VRAIES négociations ? Quand l'Administration va-t-elle enfin comprendre qu'elle doit gérer des services publics et pas des start-up ?

Et surtout, quand nos décideurs vont-ils enfin se rappeler que des femmes et des hommes ont fait le choix du service public afin d'aider nos concitoyens, tous les jours, avec équité et respect ? Il est grand temps que la DGFIP se rappelle qu'elle est formée par une communauté, une vraie, qui devrait œuvrer collectivement pour la réussite collective de ses missions.

C'est le message que Solidaires Finances Publiques a toujours porté et que nous porterons inlassablement.

Nous ne sommes pas des Cassandre ni des oiseaux de mauvaise augure mais des porte-paroles qui travaillent dans les services et qui savent de quoi elles et ils parlent ! Nous écouter, c'est écouter vos agent-es, et donc, un début d'une preuve de confiance.